



## Conditions d'abonnement au service Dépann' Elec

- **Pour vous abonner**, il suffit simplement de nous retourner la demande de souscription complétée et signée sans l'affranchir.
- **Le service** est effectif dès l'enregistrement par UEM. Nous vous confirmons par courrier la date de prise d'effet de votre contrat.
- **Votre abonnement** au service vous sera facturé en même temps que la fourniture d'électricité et fera l'objet d'une ligne spécifique sur votre facture. Le mode de paiement sera identique à celui retenu pour la facture d'électricité.
- **Le contrat** est conclu pour une durée minimale d'un an ; à l'issue de cette période la résiliation est possible à tout moment, sans frais, sur simple demande par courrier.
- **Les forfaits** de main d'œuvre (2 heures) et de matériels (35 €<sub>TC</sub>) compris dans le service sont suffisants dans la majorité des interventions d'un électricien. Si toutefois des travaux complémentaires restaient à votre charge, les compléments seront directement réglés à l'électricien.
- **Le dépannage** couvre l'ensemble des pannes à l'exception des réparations des appareils électroménagers ou électriques, du remplacement de lampes, des modifications de réglage du disjoncteur ou encore d'une mise aux normes de l'installation électrique (pour plus de détails reportez-vous aux conditions de vente du contrat).

Renseignements au  
03 87 34 45 00

# Dépann' Elec

Une assistance  
**24 h/24**  
pour seulement  
**3 €<sub>TC</sub>** par mois !



LETTRE  
20 g  
Validité  
permanente



# Dépann' Elec

Un service efficace et rapide pour vous assurer tranquillité et confort !

Le service Dépann' Elec vous garantit, en cas de défaillance de votre installation électrique :

- Une assistance téléphonique accessible à tout moment.

Sur simple appel téléphonique, vous trouverez un spécialiste UEM à votre écoute, **24h/24 et 7 jours/7** (week-end et jours fériés compris).

- Une intervention rapide : **Dans les 2 heures**

vous serez visité à votre domicile par un électricien d'astreinte mandaté par nos soins. Celui-ci réalisera la mise en sécurité de votre installation et mettra tout en œuvre pour la réparer.

Pour un forfait mensuel de **3 € TTC seulement !**

De nombreuses prestations :

- Déplacement sans frais de l'électricien
- 2 heures de main d'œuvre gratuites
- 35 € TTC de matériels offerts pour la réparation

Une panne, une défaillance de votre système électrique... Un expert UEM vous assiste à tout moment !



© P. Gisselbrecht

## PAR TÉLÉPHONE

À n'importe quel moment (24h/24 et 7 jours/7), un expert UEM vous assiste par téléphone avec la garantie :

- d'un premier diagnostic,
- d'un possible dépannage à distance,
- de l'intervention d'un électricien programmée par UEM à votre domicile si le télédépannage n'est pas suffisant.



## CHEZ VOUS

Dans un délai garanti de moins de 2 heures, un électricien, partenaire UEM, intervient en vous assurant :

- l'isolement du défaut et la mise en sécurité de l'installation et des personnes,
- la réalimentation de l'électricité,
- le remplacement des pièces défectueuses.

Pour en savoir plus, contactez le **03 87 34 45 00**

## Dépann' Elec

### Demande de souscription

Référence à rappeler (indiquée sur votre facture).....

Nom..... Prénom.....

Rue.....

Code postal..... Commune.....

N° téléphone domicile..... Portable.....

E-mail.....

OUI, je souhaite bénéficier du service Dépann' Elec au prix de 3 € TTC/mois. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente du service Dépann' Elec et les accepter sans restriction.

Date :

Signature :